

EDF fait couper ... puis fait marche arrière !

Une grande première pour EDF avec l'aide d'Enedis : on coupe l'arrivée d'électricité ... en pleine trêve hivernale !

Voilà le premier courrier envoyé par le collectif ACCAD le jeudi 14 mars

Une famille d'Hénin-Beaumont -62- avait déménagé en décembre.

On a voulu lui imposer le Linky. Bien entendu, cette famille se fait harceler par téléphone. Comme il n'y avait pas de réponse, EDF a demandé à Enedis de couper l'arrivée d'électricité.

C'est ce qui s'est passé mardi 12 au matin.

La mairie, par l'intermédiaire d'un adjoint, répond qu'elle ne peut rien faire.

C'est scandaleux de couper l'électricité ! D'abord, c'est une rupture unilatérale du contrat ; d'autre part c'est encore plus scandaleux quand on sait qu'on est encore en période de trêve hivernale.

Quand la famille arrive à contacter EDF, ils répondent qu'ils vont remettre le courant. .. Mais Enedis est débordé ; ce n'est donc pas encore fait.

C'est le paradoxe : on a pris le temps de couper l'arrivée d'électricité ... on n'est pas pressé pour remettre le courant !

Ce qui fait que la famille avec les deux enfants doit « déménager » pour aller loger chez un autre membre de la famille.

EDF et Enedis : même combat pour imposer Linky.

Bien entendu, il n'est pas question de mettre le compteur Linky en même temps que le courant. La famille n'en veut pas.

***** *****

La Voix du Nord nous a envoyé un courriel :

...Ayant pris contact avec Enedis, il se trouve que le cas est plus complexe qu'au premier abord.

Lorsque la famille est arrivée dans son nouveau domicile, fin décembre, un relevé de compteur a été transmis à Engie. Problème, l'état de la consommation à l'entrée était 6000 kW inférieur à celui de sortie. Aucun contrat n'a donc été mis en place. Jusqu'à mardi matin, la famille a consommé de l'électricité sans contrat et donc sans la payer. En janvier, un technicien est venu pour faire un relevé, il s'est rendu compte que le compteur était défectueux. Il fallait le remplacer. Aujourd'hui, Enedis ne remplace plus un compteur défectueux par un ancien compteur qui marche, mais par un Linky. La famille a refusé ce remplacement.

Mardi, l'habitation consommant de l'électricité sans contrat, cette dernière a été coupée via l'intervention physique d'un technicien. Aujourd'hui, si la famille en fait la demande, Enedis pourra trouver un ancien compteur pour

remplacer celui défectueux, mais le remplacement prendra plus de temps que l'installation d'un compteur Linky.

Le collectif ACCAD a répondu à La Voix du Nord

... Il y a effectivement un compteur qui est certainement défectueux.

Le problème est que :

- on ne coupe pas un compteur durant la trêve hivernale.*
- ce n'est pas exact qu'on ne remplace un compteur défectueux que par un compteur Linky.*

D'une part, si la demande de refus du Linky est effective, elle est respectable.

D'autre part, Enedis prétend qu'ils n'ont plus d'autres compteurs. C'est faux puisque le fait de remplacer des compteurs à certains endroits pour mettre des Linky permet d'avoir en stock des compteurs qui ne sont pas Linky et qui fonctionnent.

Par ailleurs, nous avons des exemples de personnes qui ont eu le même problème et qui ne voulaient pas du Linky : à force de persuasion -pas toujours très importante- le compteur nouveau n'était pas un Linky.

Vous savez très bien qu'Enedis met tout en oeuvre pour forcer à l'installation de leur nouveau bijou qui devrait leur rapporter gros. Ils utilisent différentes méthodes : poses forcées, mensonges On a aussi beaucoup d'exemples à vous rapporter.

D'ailleurs, la prochaine action que l'on va mener dans les semaines ou mois à venir sera en direction des poses forcées.

En tout cas, pour Madame et Monsieur ..., nous continuerons à soutenir leur détermination ... en espérant qu'une solution soit trouvée très rapidement car cette famille a vécu hier soir dans une maison sans éclairage et sans chauffage. La bougie a servi.

Puis, le conseiller EDF s'est excusé en fin de semaine par téléphone pour les désagréments subis ! Il a réussi à contacter Enedis ; rendez-vous a été pris pour remettre le courant et changer le compteur le lundi 18 mars.

Le lundi 18 mars, le courant est remis ; le compteur n'est pas changé car la famille ne veut toujours pas du Linky. Enedis fait comprendre qu'il pourra y avoir coupure un de ces jours.

Ce qui explique le courrier envoyé le 19 mars par le collectif

Monsieur le conseiller EDF

Nous revenons sur la situation que subissent Madame ... et Monsieur ... demeurant à Hénin-Beaumont.

Nous avons déjà alerté certaines personnes sur ce que vit cette famille avec deux enfants. Cela a commencé le 12 mars par une coupure d'électricité. Nous vous avons déjà alerté le 14. Il avait semblé qu'une solution était trouvée en fin de semaine puisque vous, conseiller EDF, aviez reconnu téléphoniquement des désagréments pour la situation évoquée. Vous avez même été plus loin dans cette démarche. Vous aviez accéléré la recherche de solution puisque - entre autres- un accord de rendez-vous a été pris avec Enedis pour remettre l'électricité ce lundi 18 mars.

Vous saviez que cette famille ne voulait pas -et ne veut toujours pas- du compteur Linky. Le problème est que vous ne saviez pas quel type de compteur votre unique interlocuteur-distributeur allait amener.

Toujours est-il que la situation a un tout petit peu évolué cette après-midi du lundi 18 mars. Un technicien est venu remettre le courant et voulait installer un Linky. Refus -logique et prévisible- de la famille. On en est là, avec cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de cette famille : y aura-t-il ou non du courant ? Il a été très clairement dit par le technicien d'Enedis qu'on pouvait venir couper le courant à tout moment.

En tant que membre du collectif ACCAD, je tiens à vous préciser plusieurs points :

- Vous avez commis une infraction entre le 12 et le 18 mars puisque cette famille a été privée d'électricité alors qu'on est encore en période de trêve hivernale.*
- Enedis prétend qu'il ne peut plus installer que des compteurs Linky car il n'en a pas d'autres. Nous avons des exemples de personnes qui ont dû changer un compteur défectueux, ont bien précisé qu'elles ne voulaient pas du Linky et ont obtenu gain de cause. Par ailleurs, tout le monde sait très bien qu'Enedis a d'autres compteurs puisqu'il les récupère - parfois avec des poses forcées- lorsqu'il vient installer des Linky dans certains logements.*
- Madame ... a un certificat médical qui indique qu'elle est sensible aux ondes. Voilà un des éléments qui motive le refus de la famille et qui devrait vous inciter à accéder à leur demande. Enedis a déjà remis un ancien compteur dans la région lensoise pour une personne sensible.*
- En tout état de cause, vous savez -Enedis aussi- qu'il est toujours possible pour un particulier d'acheter un compteur homologué et de demander le branchement par le distributeur.*
- Sachez également que cette histoire prend de trop grandes proportions ; en conséquence, tous les éléments ont été mis entre les*

mains d'un cabinet d'avocats qui prendra si nécessaire les mesures nécessaires en fonction de l'évolution de la situation.

Puisque c'est le fournisseur qui décide de couper ou non, il vous revient donc de trancher. Nous pensons que vous pourrez trouver avec la famille concernée une solution qui tiendra compte des éléments exposés.

Dans cette attente, ...

Le 20 mars : la famille a gagné

Suite aux nombreux coups de téléphone de cette famille et à l'intervention du collectif ACCAD, EDF a reculé.

EDF a téléphoné à Madame ... mardi 19 -donc après la remise de courant du 18- pour annoncer :

- qu'il n'y aurait pas de coupure de courant
- que le compteur n'est pas défectueux (!!!)
- que le litige de 6000 kWh, suite au changement de propriétaires, était effacé (!!!)

Pour résumer :

EDF a fait couper le courant durant 6 jours, pendant la trêve hivernale, pour un soi-disant compteur défectueux et pour un litige de compteur qui a disparu ! Et bien sûr Enedis a voulu en profiter pour placer son compteur Linky !

Il a fallu la constance de la famille et l'appui du collectif pour qu'EDF change totalement de position.

EDF était tellement mal à l'aise en fin de semaine dernière qu'il a adressé téléphoniquement ses excuses pour les désagréments subis. Cela a été confirmé lundi 18 mars par une lettre envoyée avec promesse d'offrir une somme de 59 € ! C'est tout de même peu quand on sait que Monsieur ... a dû prendre des congés pour résoudre le problème ; quand on sait qu'un des enfants a été malade durant l'absence de courant ; quand on sait que la famille a dû déménager durant quelques jours

Cela montre en tout cas que l'on peut se battre contre l'arbitraire d'EDF et d'Enedis ... même si un élu a dit que la commune ne pouvait rien faire. Cela montre que l'on a raison de continuer à s'opposer à l'installation de ces compteurs dits "intelligents".

Le collectif ACCAD continuera à montrer sa détermination dans son combat contre les compteurs communicants. Il est encouragé par la détermination de cette famille héninoise.

La lutte continue. Ce problème rencontré par cette famille n'est pas encore terminé !